

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 260

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet,  
Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure,  
M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul,  
M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux,  
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les  
membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 10 BIS A**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Chaque transmission de renseignements ou de documents dans le cadre de cette procédure est consignée au sein d'un registre unifié. Il est mentionné l'heure et la date de la demande, l'heure et la date à laquelle il y a été répondu, l'émetteur et le destinataire de la demande, l'émetteur et le destinataire s'ils sont différents des renseignements ou documents transmis, et la nature desdits renseignements et documents. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à ce que les transmissions d'informations entre les agents des différents services soient consignées dans un registre aux fins de traçabilité.

Cela sécurisera les agents et évitera les demandes abusives.